

La Lettre d'anticor

Edito

Cher(e)s ami(e)s

Tout d'abord, au nom du bureau, je tiens à vous présenter nos excuses pour le temps qui s'est écoulé entre la parution de la Lettre n° 7 et celle-ci. Vous constaterez que celle-ci a changé de « look » pour des raisons essentiellement techniques. Celui-ci d'ailleurs continuera d'évoluer pour trouver une forme définitive.

Ces dernières semaines auront été riches en événements pour Anticor. D'abord l'affaire Pérol, pour laquelle nous avons été les premiers à déposer plainte pour « prise illégale d'intérêts », ce qui nous a valu une folle journée au lendemain du dépôt de la plainte. Interviews radio, télé, articles etc...Anticor a pris place, avec cette action, parmi les associations qui comptent en France.

A la suite de celle-ci nous avons connu une vague d'adhésions qu'il s'agit aujourd'hui d'organiser avec l'aide de tous. Une fois de plus, nous lançons un appel à toutes celles et à tous ceux qui, conscients des moments difficiles que vit notre démocratie aujourd'hui, désirent s'engager un peu plus dans le combat que nous menons.

Car c'est un combat contre tous ceux qui voudraient cantonner les citoyens au seul rôle d'électeur. A tous les niveaux de notre pays, du plus petit village aux plus grandes villes, Anticor doit être présent en tant que contre-pouvoir. Et ne croyez pas que cela soit difficile. Il suffit d'un peu de volonté et d'imagination.

C'est d'autant plus indispensable quand on observe que plus de 74% des personnes interrogées regrettent Jacques Chirac, alors que celui-ci est soupçonné d'avoir trempé dans plusieurs scandales financiers. Oubliées les affaires. On ne voit plus qu'un pauvre retraité, « toujours hébergé gratis aux frais de la veuve de son grand ami le défunt président du Liban Rafic Hariri » dans un minable appartement du quai Voltaire de 400 m². « Seule ombre dans cette paisible vie de retraité, les procédures judiciaires dans lesquelles il est embringué. Mis en examen pour détournements de fonds publics depuis

novembre 2007 dans l'affaire des chargés de mission de l'Hôtel de Ville, il est également témoin dans deux autres affaires liées à la Mairie de Paris. Mais, même des politiques de l'opposition regrettent l'ex-président. On croit rêver. Ceci pose une fois de plus le problème de l'immunité qui s'applique de façon tout à fait extravagante à nos dirigeants et cette faculté d'oubli qu'ont les français et leurs dirigeants en général.

ELECTIONS EUROPEENNES

Dans moins de deux mois auront lieu les élections européennes. Comme d'habitude, ces élections ne font pas recette. Quoique qu'il en soit, l'Europe est là et régit qu'on soit d'accord ou non, notre vie dans de nombreux domaines. Pour Anticor, il s'agit de tenir compte de cette réalité et d'exiger, comme on le fait sur le plan national, que l'Europe fasse preuve d'éthique.

Nous demanderons donc aux candidats qu'ils s'engagent sur quelques propositions phares. La lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires qui ont pignon sur rue dans nombre de pays d'Europe, doit être l'une des priorités des européens. Plus que des engagements des pays concernés pour échapper à la liste noire (qui est à ce jour vierge !), il faut que ces pays mettent en application un certain nombre de mesures que nous rappellerons dans notre lettre adressée aux candidats tête de liste des principaux partis.

Il faut aussi que les députés européens aient valeur d'exemple pour les parlementaires nationaux des différents pays qui composent l'Europe. Nous demanderons ainsi aux candidats qu'il soit dorénavant exigé pour être élu d'avoir un casier judiciaire exempt de tout délit, commis dans l'exercice d'une fonction parlementaire.

Enfin, le cumul des mandats et des fonctions doit être banni pour les parlementaires européens.

Nous vous tiendrons au courant dans notre prochaine Lettre, en mai, de la campagne faite par Anticor à l'occasion des élections européennes.

LES ACTUALITES ANTICOR

Affaire PEROL : Anticor a déposé plainte

Le 17 mars 2009, Anticor, via son avocat Me Jérôme Karsenti, a déposé une plainte visant Monsieur François Pérol, au procureur de Paris, Jean-Claude Marin. Compte tenu des éléments publics dont nous avons eu connaissance, Anticor demande à ce que la justice tranche sur son cas.

Le parquet de Paris a ouvert le mercredi 1er avril une enquête préliminaire sur les conditions de la nomination de François Pérol, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée, à la tête du groupe Caisse d'Épargne-Banque Populaire. Les policiers de la brigade financière seront chargés de mettre au clair cette affaire qui a suscité une vive émotion.

La procédure fait suite aux plaintes déposées par les associations Anticor et Contribuables associés, accusant M. Pérol de "prise illégale d'intérêts". Un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende au sens de l'article 432-13 du code pénal.

Celui-ci interdit à "une personne ayant été chargée en tant que fonctionnaire ou agent d'une administration publique, (...) soit d'assurer la surveillance ou le contrôle d'une entreprise privée (...) soit de proposer directement à l'autorité compétente des décisions relatives à des opérations réalisées par une entreprise privée ou de formuler un avis sur de telles décisions".

Selon les plaignants, ce proche de Nicolas Sarkozy a joué un rôle central dans la création du groupe bancaire. "En tant que secrétaire général adjoint du président de la République, François Pérol était en charge de la finalisation de la fusion (des deux banques) orchestrée par l'Elysée", rapporte Contribuables associés, rappelant le versement par l'Etat de 5 milliards d'euros destinés à renflouer le groupe. S'il n'est pas coupable de corruption, il est "coupable d'ingérence", ajoute Anticor.

Dans l'entourage de M. Pérol, on minimise l'impact de ces plaintes qui viseraient davantage "à déstabiliser Nicolas Sarkozy". M. Pérol juge sa

nomination tout à fait conforme au droit. S'il a admis avoir reçu les dirigeants des deux banques, c'était "pour mieux informer le président de la République", a-t-il soutenu lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 25 mars.

Si les plaignants se réjouissent de l'ouverture de cette enquête, des doutes planent quant à sa portée. "Quand on veut enterrer une affaire on ouvre une enquête préliminaire et on la classe beaucoup plus tard", reconnaît le juge Eric Halphen, président d'honneur d'Anticor. Si le parquet juge que les deux associations n'ont juridiquement pas "intérêt à agir", cela signifie que le dossier pourrait être classé sans suite, à l'issue de l'enquête préliminaire. Nous ne pourrions pas dans ce cas nous porter partie civile et n'aurions aucun moyen de faire rouvrir l'enquête. "Si le parquet estime que les faits sont suffisamment caractérisés, que l'on ait intérêt ou non à agir, une information judiciaire sera ouverte", relativise toutefois Eric Alt, conseiller référendaire à la cour de cassation et membre d'Anticor.

D'autant plus que les syndicats CGT et Sud, qui eux sont habilités à se porter parties civiles, ont brandi la menace de déposer plainte à leur tour. Si la concrétisation tarde, "c'est que le dossier est complexe et que nous voulons être en terrain solide", explique Jean-Paul Krief, délégué CGT des Caisses d'épargne.

Pour Olivier Fouquet, président de la Commission de déontologie de l'Etat, cette procédure judiciaire est l'illustration que "le système n'a pas fonctionné". Selon lui, la Commission de déontologie, chargée de valider la conformité de départs d'agents publics vers le secteur privé, aurait dû éviter d'en arriver là. Mais celle-ci n'a pas été saisie, M. Pérol ayant estimé que son cas ne le justifiait pas ...

N'oubliez pas de régler votre cotisation 2009

Chèque à libeller au nom d'Anticor

A faire parvenir à JP Roux Anticor

5 avenue des Piliers

94210 La Varenne Saint Hilaire

